

## Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire du GARD

prenant en compte l'arrêté n°2022-2429 du 8 juin 2022 et l'arrêté n° 2022 – 4599 du 3 octobre 2022 et l'arrêté 2023-3659 du 20 juillet 2023

**Article 1** : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 2** : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

**Article 3** : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Julie VERGNET-DELALONDE</b> Directrice des affaires générales, des partenaires et des projets médicaux du CHU de NIMES – FHF	<b>M. Roman CENCIC</b> Directeur CH ALES en CEVENNES FHF
<b>Dr Jean-François LAUZE</b> Président CME CH ALES FHF	<b>Professeur Michel PRUDHOMME</b> Président CMECHU NIMES FHF
<b>Dr Pierre KOVALEVSKY</b> Président CME CH BAGNOLS SUR CEZE FHF	<b>Dr Grégory MONNIER</b> Président CME CHS UZES - FHF
<b>Mme Magali BONNEFOND</b> Directrice SSR Les Cadières FEHAP	<b>M. Jean – Philippe SAJUS</b> Directeur CH BAGNOLS SUR CEZE- FHF
<b>M Cyril BAZIN</b> Directeur Clinique les Sophoras NIMES FHP	<b>M. Mickaël MAGNIER</b> Directeur de la Clinique les Franciscaines FHP
<b>Dr Toufik FINGE</b> Président CME Clinique les Franciscaines FHP	<b>Dr Guillaume COLLIN</b> Président CME Clinique les Sophoras NIMES FHP

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Isabelle ARNAL CAPDEVIELLE</b> Directrice filière gériatrique territoriale CHU NIMES	<b>M. Jean-Luc MONTAGNE</b> Directeur EHPAD d'Aramon, de MONTFRIN, de REDESSAN et de CABRIERES
<b>Mme Patricia VEZIGNOL</b> Directrice régionale déléguée Fondation Diaconese	<b>M. Olivier BOUGEARD</b> Directeur MAS de Lauze NIMES- Korian
<b>Mme Lidwine GUEIDAN</b> Directrice MAS ALESTI	<b>M. Jean-Luc MILLOT</b> Président Association Cigalieres
<b>M. Olivier DONATE</b> Directeur Général UNAPEI 30	<b>Mme Pauline ROI</b> Association Sésame Autisme Occitanie Est
<b>M. Bruno MODICA</b> Président FNADEPA30	A désigner

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Dominique MARINO</b> Présidente du Comité Territorial Addictions France	<b>Mme Julie ALBORGHETTI</b> Directrice du développement CODES 30
<b>M. Christian CAMELIS</b> Vice-président Société Protection Nature GARD	A désigner
<b>Alain VANCAPEROLLE</b> Directeur Territorial Personnes Agées et Domicile Occitanie Croix Rouge Française	<b>M. Nicolas FERRAN ARNAUD</b> Directeur général Association CHRS La Clede ALES

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Dr David COSTA</b> URPS Médecins	<b>Dr Gilles BAUDUIN</b> URPS Médecins
<b>Dr Jérôme LIOTIER</b> URPS Médecins	<b>Dr David JUGE</b> URPS Médecins
<b>Dr Tanguy LLUSA</b> URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
<b>Dr Valérie GARNIER</b> URPS Pharmaciens	<b>M. Luc DARDONVILLE</b> URPS Masseurs Kinésithérapeutes
<b>M. Matthieu REYNET</b> URPS Infirmiers	<b>Mme Carole ROSSIGNOL</b> URPS Infirmiers
A désigner	<b>Dr Arnaud LONGUET</b> URPS Biologistes

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
<b>M. Alexis VANDEVENTER</b> Président du Syndicat Internes Languedoc Roussillon	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
<b>Mme BRUNEL Stéphanie</b> Préfiguratrice DAC 30	<b>Mme Françoise DEMATEIS</b> Présidente réseau de santé Bassin RESEDA ALES
<b>Dr Aurélie BRUN BANDERRA</b> MSP St Jean du Gard et Vallée Borgne	<b>Mme Claire KOPPEL</b> MSP Val de CEZE
<b>Dr Philippe SERAYET</b> CPTS Regards	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
<b>M. Pierre COULOT</b> Directeur Général ADENE Nîmes	<b>Dr Herve GARCIN</b> Directeur 3G SANTE

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
<b>Dr Florian KOMAC</b> CDOM 30	<b>Dr Gilles CHAMOUTON</b> CDOM 30

**Article 4 :** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Gilbert ISOARD</b> Génération Mouvement	<b>M. Christian ROUGIER</b> UNAPEI 30
<b>Mme Monique EISLER</b> Sésame Autisme Occitanie Est	<b>Mme Josette VIDAL</b> Sésame Autisme Occitanie Est
<b>Mme Stéphanie CARRE</b> APF30	<b>M. Philippe FANTIN</b> APF30
<b>M. Serge VANNIERE</b> UNAFAM	<b>Mme Evelyne PESSIOT-GORISSE</b> UNAFAM
<b>Mme Denise STRUBEL</b> France Alzheimer 30	<b>Mme Françoise DUQUENNE</b> France Alzheimer 30
<b>Mme Josiane VOIRIN</b> UDAF 30	<b>M Patrick GIORDANI</b> AFD30

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Michel CHIARELLI</b> Union départementale CGT du GARD	A désigner
<b>Mme Colette CASANOVA</b> Union nationale des Syndicats autonomes (UNSA)	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

**Article 5 :** Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
<b>M. Jean-Luc GIBELIN</b> Vice-président du Conseil Régional	<b>Mme Monique NOVARETTI</b> Conseillère régionale

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Christophe SERRE</b> Vice-président du Conseil Départemental du Canton PONT SAINT ESPRIT	<b>M. Robert CRAUSTE</b> Conseiller départemental du Canton AIGUES - MORTES

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
------------	------------

<b>Mme Maryse GIANNACCINI</b> Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance et au soutien de la parentalité	<b>Mme Nathalie ARNOUX</b> Directrice Enfance et Petite Enfance
--	--

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Régis BAYLE</b> Président PAYS VIGANAIS	A désigner
<b>M. Franck SEROPIAN</b> Vice-président PAYS D'UZES	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Pierre DE FARIA</b> Maire de SAINT AMBROIX	<b>M. Bernard MOUNIER</b> Maire DES PLANTIERS
<b>M. Jean-Yves CHAPELET</b> Maire de BAGNOLS SUR CEZE	<b>M. Serge BOURDANOVE</b> Maire de BLAUZAC

**Article 6** : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
<b>Mme Anaïs AMALRIC JOARY</b> Administratrice MSA LR	<b>M Gaby SOUSTELLE</b> Administrateur MSA du LANGUEDOC Vice-président du Comité Départemental 30 MSA LR
<b>M. Alain CHELLOUL</b> Directeur CPAM 30	<b>Mme Sonia WATTIER</b> CARSAT

**Article 7** : Le 5ème collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
<b>M. Bernard GUIRAUD</b> Fédération Nationale de la Mutualité Française
<b>M. Patrick RAUDIN</b>

MAJ le 20 juillet 2023